

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 40/2014

Demande de crédit pour l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal et autorisation de pose

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Introduction

Lors de sa séance du 1^{er} mai 2012, votre conseil avait adopté le Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasives (préavis 13/2012), dotant ainsi la commune d'un outil permettant de mieux prévenir les déprédations et incivilités perpétrées sur le territoire communal, principalement sur les bâtiments publics.

Le règlement répond parfaitement aux exigences de la loi sur la protection des données du 11 septembre 2007 (LPrD) et avait été en son temps validé par les autorités compétentes.

Par conséquent, la Municipalité, souhaitant se prémunir contre des agissements de nature à troubler l'ordre public (tags, effractions, déprédations diverses), souhaite doter les bâtiments et espaces publics d'un réseau de caméras permettant l'identification d'éventuels auteurs de trouble.

Plutôt que de rajouter au coup par coup une ou l'autre caméra en fonction des incidents survenus, il s'avère plus rationnel et économique de procéder à la pose d'un réseau complet comprenant une vingtaine de caméras réparties sur neuf sites pouvant potentiellement être visés par des actes d'incivilité.

Il faut encore rappeler que ce préavis 13/2012 avait été amendé par l'adjonction à l'art. 2 de l'alinéa suivant : « un site ne peut être soumis à la vidéosurveillance qu'après approbation du Conseil communal ».

2 – Choix du prestataire

Dès juin 2012, nous avons pris contact avec les responsables de quatre entreprises spécialisées, pour tenter d'imaginer le concept, et obtenir des devis d'exécution.

Ces offres ont été traitées en automne 2012, et des rencontres avec les techniciens se sont déroulées sur chaque site. Un comparatif a pu être établi, laissant apparaître de fortes divergences en termes de coûts, dues entre autre à la diversité du matériel proposé.

Le projet a ensuite été suspendu quelques temps, mais la recrudescence de certaines incivilités, depuis quelques mois, fait qu'il nous semble désormais indispensable de réaliser ce projet de vidéosurveillance sans plus attendre.

L'entreprise offrant les prestations les plus avantageuses est Olsy Security Systems, société basée à Cheseaux. De surcroît, le matériel envisagé est à la pointe de la technologie actuelle.

Ainsi, elle propose un système comprenant des caméras HD de dernière génération (résolution de 5 mégapixels) reliées par un réseau Wifi hautement sécurisé, utilisé entre autres par la Police cantonale. Il n'y a donc pas besoin de souscrire un abonnement internet supplémentaire. Le logiciel, simple d'utilisation, et la formation sont compris dans l'offre.

3 – Implantation des caméras

Comme déjà mentionné, nous avons choisi après réflexion de prendre l'option de doter en une seule fois la plupart des bâtiments et espaces publics communaux de ces caméras de vidéosurveillance.

A ce titre, 20 caméras devraient être disposées sur neuf sites prioritaires, à savoir :

- Le collège de Derrière-la-Ville
- La salle de sports de Derrière-la-Ville
- Le pavillon scolaire de la Plantaz
- Le collège du Marais du Billet
- La salle de sports du Marais du Billet
- Le Centre de vie enfantine
- La place de la Gare et les WC publics
- Le terrain de sports de Sorécot (buvette et Skate-park)
- La déchetterie

Un plan indicatif des emplacements est annexé au présent préavis.

Il va de soi que, conformément aux exigences en matière de protection des données, un dossier complet sera préparé pour chaque emplacement, et fera l'objet d'une demande de validation auprès de l'autorité compétente (art. 22 de la LPrD).

4 – Coût de l'opération

- Caméras et supports	Fr. 26'800.—
- Hardware et software, licences	Fr. 24'800.—
- Câblage informatique, antennes et fixations	Fr. 8'100.—
- Câblage électrique, ligne ADSL	Fr. 15'200.—
- Installation, mise en service et formation	Fr. 7'000.—
- Réserve pour divers et imprévus	Fr. 6'500.—
- TVA 8 %	<u>Fr. 4'600.—</u>

Montant total du préavis **Fr. 93'000.—**
=====

5 - Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de Fr. 93'000.-- pour l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal, et d'autoriser leur pose aux emplacements décrits ci-dessus,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 40/2014 du 24 mars 2014
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 93'000.-- pour l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal
- d'autoriser la pose de ces caméras aux emplacements décrits

- d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 24 mars 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : un plan de situation

